

Quinze et vingt ans de réclusion pour les tortionnaires

Nice

VINGT ans d'emprisonnement pour Michèle Lorenzini, quinze pour Stéphanie Segond et David Beziau : les larmes et les excuses d'une des tortionnaires de Martial Robin, ce jeune homme tombé à Nice dans le piège d'un trio diabolique, fin 1995, n'ont pas ému les jurés de la cour d'assises des Alpes-Maritimes, hier. Ils sont en effet allés plus loin que le réquisitoire implacable de l'avocat général qui avait bien réclamé vingt ans d'emprisonnement pour Michèle Lorenzini mais seulement douze à quatorze ans pour Stéphanie Segond et David Beziau. « Lorenzini a exercé sur les deux autres un pouvoir semblable à celui d'une secte, avait-il souligné. Ils se sont retrouvés, petit à petit, ramenés au niveau de l'animal. »

Face à sa victime qui ne pourra

jamais effacer de sa mémoire les viols, les sévices sexuels au moyen d'aiguilles chauffées à blanc, les humiliations en tous genres, les blessures tant physiques que morales, le « gourou » n'a pas bronché. Très détendue, Michèle Lorenzini avait expliqué quelques heures plus tôt qu'elle avait d'abord essayé d'impressionner les trois jeunes gens (Martial, Stéphanie et David rencontrés chez son amant d'alors, un ami de la victime), en simulant des transes et en faisant parler les morts. « C'était pour les amuser », a affirmé avec un incroyable aplomb cette jolie femme de 42 ans présentant, selon les psychiatres, « une forte capacité criminelle ».

Et pour justifier la succession d'actes de barbarie infligés pendant un mois à Martial Robin sous prétexte qu'il était « possédé du diable », l'accusée se contente de lancer : « J'étais très en colère. Rien

ne se passait comme je le voulais. » Près d'elle, Stéphanie Segond, entre deux sanglots, raconte : « J'obéissais aveuglément à Michèle. J'étais assez contente de frapper Martial car elle me déléguait son pouvoir. Ça provoquait chez moi une euphorie. »

« Un minus et une mante religieuse »

Elevée dans une famille d'officiers supérieurs dont elle voulait fuir les principes rigides, la jeune étudiante en sciences économiques, suicidaire et complexée, avait trouvé une écoute et une grande permissivité auprès de la quadragénaire à la vie sentimentale mouvementée. Concernant les cinq dents de la victime enlevées à la tenaille, Stéphanie tente de se disculper : « J'en ai fait sauter qu'un morceau. » Sur l'idée de lui arracher la langue, elle explique : « Il y a eu une escalade. J'étais dans un

état de crainte permanente. »

Dans le box, tête baissée, David Beziau, 23 ans, devenu à son tour l'amant de Michèle Lorenzini, semble totalement indifférent. Son avocat, M^e Guillaume Carré, explique : « Mon client, privé de tendresse depuis l'enfance, avait cru trouver l'amour, il a trouvé la soumission. C'est la rencontre d'un minus et d'une mante religieuse. Cette femme démoniaque l'a dévoré. Elle le tient encore avec l'enfant qu'elle a eu en prison. »

Michèle Lorenzini a accouché d'un petit garçon derrière les barreaux en 1996. Son défenseur, M^e Bonfante-Curti, a eu fort à faire pour convaincre les jurés que ce scénario d'horreur était la conséquence de « l'état de groupe » qui avait exalté les tendances morbides de chacun des protagonistes.

Catherine COUSIN